Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Avis de recours possible auprès de la CMQ afin d'examiner la conformité du règlement 685-2022 au plan d'urbanisme

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité, d'un recours possible auprès de la Commission municipale du Québec afin d'examiner la conformité de certains règlements au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 février 2023, le conseil de la Municipalité de Saint--Paul--d'Abbotsford a adopté simultanément au Règlement numéro 684-2022 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme 611-2018 afin d'attribuer l'affectation « habitation faible densité » au lot 6 557 140, le règlement suivant :

a) RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 685-2022 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018* AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 684-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 611-2018 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES D'UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ (JUSQU'À 9 log./ha) ;

QUE toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au plan d'urbanisme ;

QUE cette demande peut être transmise à la Commission dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis ;

QUE si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement visé au plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement numéro 685-2022 au plan d'urbanisme ;

QU' une copie des règlements ci-haut mentionnés est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul---d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 8e jour du mois de février 2023.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier